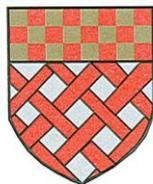


DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

14 Janvier 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.01.01



OBJET :

**SUPPRESSION DE DEUX POSTES
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE**

L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires,
Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du
cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant que deux agents du grade d'Adjoint technique principal de 2nd classe
ont rempli les conditions d'accès au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère}
classe, il convient dans un deuxième temps de supprimer les postes qui ne sont
plus occupés.

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en
avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE SUPPRIMER deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1 janvier 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

14 Janvier 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Délibération n°2016.01.02



OBJET :

**DETERMINATION DU TAUX DE
PROMOTION**

D'AVANCEMENT DE GRADES

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19
février 2007,

Considérant la demande faite auprès du comité technique paritaire en date du 11
janvier.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de
promotion à appliquer sur l'effectif des agents susceptibles d'être promus par
avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en
avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-
dessous

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Ratio (%)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème}	100%
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème}	100%

Article 2 : Évolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle
délibération.

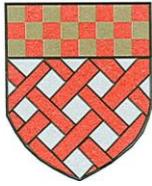
Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

14 Janvier 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

.....
Délibération n°2016.01.03



OBJET :

**CHOIX D'UN CABINET D'ETUDE
POUR L'EVALUATION EXTERNE DU
FOYER LOGEMENT**

Vu les articles L312-8, L313-1 et L313-15 du Code de l'Action sociale et des familles
Vu le décret n°2014-1368 du 14 novembre 2014,

Considérant la demande reçue de la Direction de l'Autonomie concernant
l'obligation de déposer une demande de renouvellement d'autorisation auprès de
ses services pour le Foyer Logement

Considérant que cette demande doit être accompagnée d'une évaluation externe
réalisée par un cabinet d'études.

Considérant les propositions suivantes de deux cabinets d'études :

- TEMPO ACTION : 3 200 € HT soit 3 840 € TTC
- SOCOTEC : 3 800 € HT soit 4 560 € TTC

Après étude des propositions et des tarifs, monsieur le maire propose de choisir
l'entreprise TEMPO ACTION.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir
délibéré à l'unanimité,

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

DECIDE :

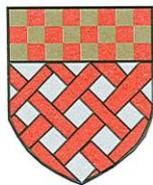
- DE RETENIR le bureau d'étude TEMPO ACTION pour un montant de
3 200 € HT soit 3 840 € TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de
l'urbanisme à signer tout document afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

14 Janvier 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.01.04



OBJET :

TARIFS SALLE DES FETES 2016

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Considérant les nouvelles demandes concernant la location de la salle des
fêtes, il est nécessaire de proposer deux nouvelles tarifications.

La tarification de la salle des fêtes pour 2016 est donc la suivante :

	Habitants CHAILLAND		Extérieur	
	Acompte 30 % à la réservation	Total/€	Acompte 30 % à la réservation	Total/€
Vin d'honneur : Semaine	34,20 €	114,00 €	51,30 €	171,00 €
Samedi	47,10 €	157,00 €	70,65 €	235,50 €
Bal	115,71€	385,70 €	173,56 €	578,55 €
Spéciale nuit de la Saint-Sylvestre	150,00 €	500,00 €	225,00 €	750,00 €
Demi- journée salle sans cuisine (4 heures)	27,30 €	91,00 €	40,95 €	136,50 €
Location hall + bar	15,00 €	50,00 €	22,50 €	75,00 €
Location hall + bar + lendemain	30,00 €	100,00 €	45,00 €	150,00 €
Location hall + bar + cuisine	30,00 €	100,00 €	45,00 €	150,00 €
Location hall + bar + cuisine+ lendemain	60,00	200,00 €	90,00 €	300,00 €
Location midi soir avec cuisine	117,00 €	390,00 €	175,50 €	585,00 €
Location midi soir avec cuisine + lendemain	157,50 €	525,00 €	236,25 €	787,50 €
Location soirée avec cuisine (18h-1h)	78,00 €	260,00 €	117,00 €	390,00 €
Location soirée sans cuisine (18h-1h)	50,40 €	168,00 €	75,60 €	252,00 €
Location midi avec cuisine (10h-17h)	78,00 €	260,00 €	117,00 €	390,00 €
Location midi sans cuisine (10h-17h)	50,40 €	168,00 €	75,60 €	252,00 €
Réunion (2 heures)		46,00 €		69,00 €
Association Locale (1 fois /an)		gratuité		

<p>Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13</p>
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- DE FIXER les différents tarifs communaux au titre de l'année 2016 comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- D'APPLIQUER ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2016
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint chargé des finances d'appliquer ces tarifs et de recouvrer les recettes

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

14 Janvier 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Délibération n°2016.01.05**OBJET :****TARIFS FOYER LOGEMENT****2016**

Vu la baisse de l'indice des prix de la construction, il est proposé au Conseil
Municipal de maintenir les tarifs 2015 pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en
avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE MAINTENIR les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016:

	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Loyer mensuel du T 1	486.23 €	486.23 €
Loyer mensuel du T 1 bis	534.94 €	534.94 €
Loyer mensuel du T 2	565.28 €	565.28 €
Charges locatives	438.94 €	438.94 €
Complément pour un couple	231.84 €	231.84 €

Repas pour les résidents :

	TARIFS 2015	TARIFS 2016
Petit déjeuner (facultatif)	2.30€	2.30€
Déjeuner (obligatoire)	7.30€	7.30€
Dîner (facultatif)	4.40 €	4.40 €
Potage du soir seul	1.35 €	1.35 €
Potage+ Fromage +Dessert	3.40 €	3.40 €

Repas pour les invités des résidents :

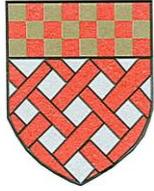
Adulte	10,00 €
Enfant de moins de 10 ans	6,50 €

Nombre de conseillers : 13
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

- Le service de lavage du linge est fixé à 6,50 € par lessive.
- Le service de repassage du linge est fixé à 0,60 €/minute selon le temps passé.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le 20 janvier à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

14 janvier 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, M DUHAIL, M BOITTIN L, M GARNIER
E, Mme GODIN, M DENOUE

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Délibération n°2016.01.06



OBJET :

REVISION LOYER COCCIMARKET

Considérant la demande de diminution de loyer du COCCIMARKET présenté
par Monsieur BRIELLE accompagnée de son bilan

Considérant que cette baisse permettrait à la commune d'aider au maintien
de l'activité commerciale de ce multiservices

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 700 € par mois au lieu de 800 €
à compter du mois mars 2016 jusqu'au mois de mars 2017

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et
en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE DETERMINER le montant du loyer à 700 € à partir du mois de mars
2016 jusqu'au mois de mars 2017
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des
finances à signer tout acte afférent à ce dossier.

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS